

[FENÊTRES] SUR COURS

1^{RES} CLASSES



Vous avez choisi de devenir enseignant-e et c'est tant mieux !



Un métier passionnant, porteur de sens, qui invite tous les jours à se poser des questions et à chercher des réponses.

Un métier dans lequel on apprend tous les jours et autour duquel des collectifs de travail se constituent, des relations humaines se tissent et des débats grandissent. Tout au long de votre parcours professionnel, le SNUipp-FSU sera à vos côtés. Car l'école a besoin d'être transformée afin que tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale, puissent accéder à un haut niveau de formation. Le projet du SNUipp-FSU est fondé sur l'idée que toutes et tous en sont capables. Pour y parvenir, il y a urgence à revaloriser le métier. La crise du recrutement, menace la qualité du service public d'éducation. Améliorer la formation, les conditions de travail et revaloriser les salaires sont donc indispensables. Selon l'OCDE, le salaire des PE français-es se situe bien en deçà de celui de leurs homologues de pays comparables. Ce déclasserment est inadmissible. Alors, le SNUipp-FSU engage une campagne où il exige dans un premier temps 300€ par mois, tout de suite ! Il nous faudra aussi combattre le projet du gouvernement sur les retraites qui laisse craindre un effondrement des pensions. Afin que partout les élèves puissent bénéficier d'une école publique de qualité, le SNUipp-FSU s'engage avec les PE pour défendre l'école publique. Notre ambition, c'est qu'elle grandisse encore et fasse encore grandir.

DOSSIER

STAGIAIRES : DÉFENDRE UNE FORMATION AMBITIEUSE, AVEC LE SNUIPP-FSU **p.3**

INFOS SERVICE

TEMPS DE TRAVAIL, FRAIS DE FORMATION, RECLASSEMENT, CHÈQUES VACANCES, VOUS Y AVEZ DROIT! **p.6**

QUESTION MÉTIER

« DIFFÉRENCIER LES MÉTHODES ET APPROCHES PÉDAGOGIQUES ». DOMINIQUE BUCHETON RÉPOND AU SNUIPP-FSU **p.7**

EN BREF



CVEC : ÇA CONTINUE ET ÇA AUGMENTE!

Depuis la rentrée dernière, les PE stagiaires doivent payer la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC). Elle augmente cette année d'un euro ce qui la porte à 91 € pour l'année. Avant 2018, le ministère considérait qu'il était inconcevable que la formation professionnelle soit à la charge du stagiaire. Pourquoi un tel recul ? Le SNUipp et la FSU relancent une action commune pour exiger l'exonération de la CVEC pour les fonctionnaires-stagiaires ou son remboursement si elle a déjà été réglée.

RECRUTEZ LES LISTES COMPLÉMENTAIRES!

Cette année, ce sont 865 recrutements perdus au concours 2019 ! Depuis des années, le SNUipp-FSU alerte sur la crise du recrutement qui perdure et qui a pour conséquence un recours massif à des personnels contractuels sans formation pour pallier le déficit de recrutement installant la précarité à l'école. Le SNUipp dénonce ce choix et a interpellé le ministre pour réclamer l'ouverture des listes complémentaires.



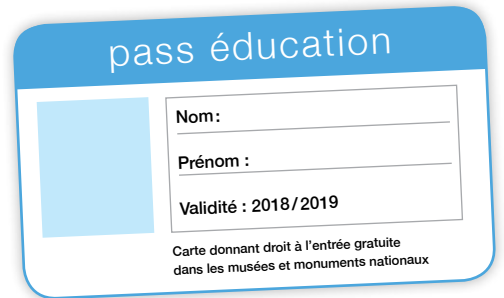
RIKIKISAITOU :

LE GUIDE POUR LES PE STAGIAIRES

Pour vous aider dans votre année de stagiaire, le SNUipp-FSU édite une brochure qui compile des informations sur votre année de stage, vos droits, le mouvement, l'école, etc. N'hésitez pas à la demander à votre section départementale, à snuXX@snuipp.fr où XX est le numéro de votre département.

Pass Education : c'est aussi pour vous

Le Pass Éducation permet d'accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux. N'hésitez pas à le demander à votre directeur-trice !



RETRAITES

Le projet du gouvernement d'instaurer un régime de retraites par points, s'il est mis en place, entraînera une baisse du niveau des pensions des agent-es de la Fonction Publique, et plus particulièrement les PE qui y perdront encore davantage, notamment les femmes. Pour mieux comprendre ce qui se trame, consultez les outils d'analyse, de décryptage et de contre-propositions élaborés par le SNUipp-FSU www.snuipp.fr (Actualités > Administratives > Carrières et salaires) et la FSU : www.fsu.fr



adherer.snuipp.fr
1^{er} SYNDICAT DES ÉCOLES

C'EST DÉCIDÉ, JE ME SYNDIQUE

Se syndiquer, c'est unir nos forces, pour construire ensemble et défendre l'école, les droits de tous et toutes, et de chacun-e. Le SNUipp-FSU n'a pas d'autre financement et n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance. 66% de la cotisation est déductible des impôts ou remboursée si vous n'êtes pas imposable ! Alors adhérez dès maintenant <https://adherer.snuipp.fr/>

[1^{RES} CLASSES]

Publication du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

128 boulevard Blanqui 75013 Paris
Tél. : 01 40 79 50 00
E-mail : neo@snuipp.fr

Rédaction : Secteur débuts de carrière, C. Bourgougnon, M. Conca, P. Caner, T. Girard, N. Palacio, A. Piquois, L. Pontzeele.
Conception graphique : Clément Chassagnard
Impression : Rivaton

DÉFENDRE UNE FORMATION AMBITIEUSE AVEC LE SNUIPP-FSU

Pour la 5^e année consécutive, le SNUipp-FSU a mené une enquête en ligne. 1845 stagiaires y ont répondu afin de donner à voir la réalité de leurs conditions de formation et d'entrée dans le métier. Cette enquête confirme d'année en année que les conditions de formation et d'entrée dans le métier restent très insatisfaisantes.

Une entrée dans le métier très difficile

Les stagiaires se déclarent « stressé-es », « débordé-es », « insuffisamment préparé-es ». Cette année de formation, cumulant validation universitaire et responsabilité d'une classe, est jugée beaucoup trop lourde. Le suivi et l'accompagnement sur les temps de classe restent insuffisants, ce qui conduit à placer le tuteur ou la tutrice davantage dans une dimension d'évaluation que de formation. La charge de travail reste bien trop importante (48 h 05 en moyenne), en particulier du fait du poids du mi-temps en responsabilité. Les stagiaires payent le prix fort d'un manque d'investissement budgétaire et d'une formation initiale qui ne permet pas de se consacrer sereinement à l'apprentissage du métier.

Le projet de réforme de la formation initiale, ne permettra pas d'améliorer la formation des enseignants ni de répondre aux besoins exprimés.

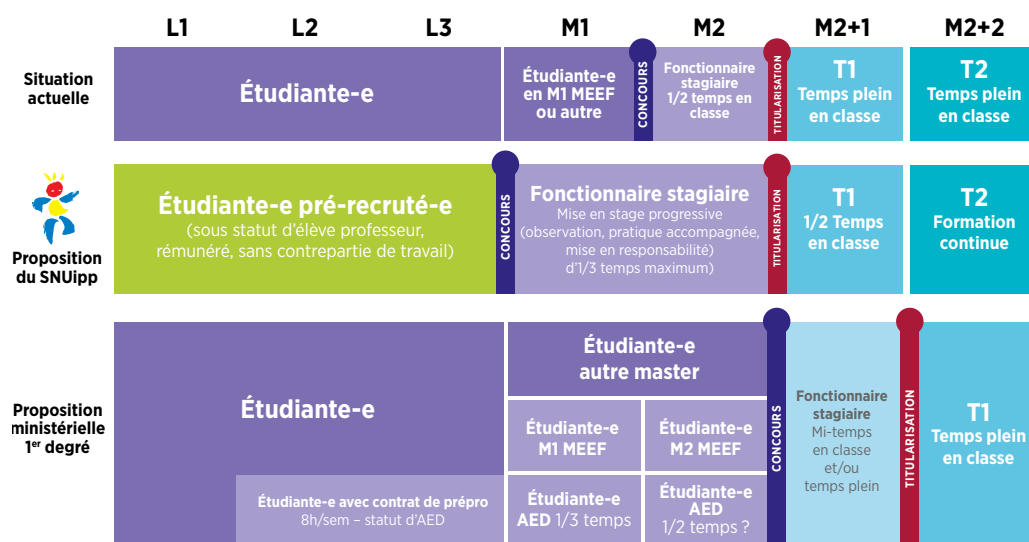
De nouveaux contrats d'Assistant-es d'éducation (AED), où comment constituer un vivier à bas coût pour assurer le remplacement !

Le Ministre, via la loi de l'école de la confiance, instaure, dès cette rentrée, dans les écoles de 10 académies, 700 nouveaux contrats d'AED. Ces dispositifs consistent à proposer des contrats de 3 ans à des étudiant-es en L2 qui pourront observer des classes mais seront également amenés dès la L2 à assurer des interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques, sous la responsabilité du professeur. Dès la M1, ils et elles effectueront des remplacements en responsabilité totale. Une façon non déguisée et à coût réduit de pallier les difficultés de recrutement et de remplacement, en mettant dans les classes des étudiants ni formés, ni qualifiés. Avec 8h par semaine dans des écoles, ces contrats risquent d'amputer les horaires univer-

sitaires, augmentant le risque d'échec aux études et au concours. Enfin ce dispositif laisse entendre qu'il suffirait d'être en classe pour être formé-e. Au contraire, sans retour réflexif sur les pratiques, il affaiblit le lien entre théorie et pratique, niant le fait que les enseignant-es sont concepteurs et conceptrices de leur métier.

Vers un recul de la place du concours... et de l'entrée dans le métier !

Actuellement placé en fin de M1, le Ministre souhaite reculer la place du concours en fin de M2. Cette mesure allongera le temps d'étude ce qui va réduire, de fait, le vivier de candidats potentiels. Cela risque de décourager de nombreuses et nombreux étudiant-es, plus particulièrement ceux issus des milieux populaires. Par conséquent, la crise de recrutement va continuer de s'aggraver et cela ne permettra pas de démocratiser ce métier, objectif porté par le SNUipp-FSU. Enfin, celles et ceux qui auront malgré tout suivi le master MEEF, et qui échoueront au concours, constitueront un vivier idéal de contractuel-les. Les lauréats et lauréates seront placé-es directement à temps plein en classe, contre un mi-temps aujourd'hui. Il s'agit donc bien de faire des économies en modifiant la formation des futur-es PE et non pas de répondre aux exigences du métier.



NB : les points d'interrogation qui figurent dans ce tableau signifient que le ministère n'a pas encore tranché.

2016-2017
48h 512017-2018
48h 41**Volume moyen de travail par semaine**2018-2019
48h 05

QUEL A ÉTÉ LE SENTIMENT DES STAGIAIRES PENDANT LEUR ANNÉE DE STAGE ? UNE COURSE CONTRE LA MONTRE

Entre la charge de travail et le temps de trajet domicile-école et domicile ESPE, les stagiaires ont le sentiment de passer leur année à courir.

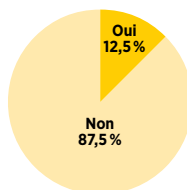
Un volume de travail considérable

48 h et 5 mn : c'est la moyenne du volume hebdomadaire de travail des 1845 PE stagiaires ayant répondu à l'enquête. Cette importante charge de travail est due principalement au poids du 1/2 temps en responsabilité de classe et englobe temps passé en classe, heures de préparation et de correction ainsi que le temps de formation et la charge de travail afférente.

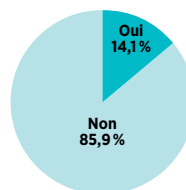
Ce que demande le SNUipp-FSU : les stagiaires ne doivent pas être en pleine responsabilité de classe mais bénéficier d'une mise en responsabilité progressive incluant des stages d'observation et de pratique accompagnée par les PEMF et tuteur-trices de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE).

Les stages doivent s'inscrire dans une logique de formation pleinement articulée à l'INSPE. Ils doivent donc inclure des temps de préparation et d'analyse de pratique et permettre de découvrir tous les cycles.

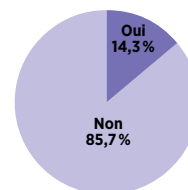
Avez-vous le sentiment d'avoir été assez préparé-e pour avoir la responsabilité d'une classe ?



Année 2016-2017



Année 2017-2018



Année 2018-2019

UN MANQUE D'ACCOMPAGNEMENT ÉVIDENT

Nombre de visites par le tuteur terrain entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars.

0 visite

0,4%

0,2%

0,7%

1 visite

1,9%

2,8%

2%

2 à 3 visites

61,4%

62,6%

52,5%

+ de 3 visites

36,3%

34,4%

44,8%

Année 2016-2017

Année 2017-2018

Année 2018-2019

De plus, les stagiaires se retrouvent assez isolé-es dans la prise en charge de la classe : 98 % ne sont pas nommé-es dans la même école que le tuteur ou la tutrice de terrain et seulement 16,6 % sont satisfait-es de l'analyse des pratiques de stage proposée dans les ESPE. 15,7 % des stagiaires n'ont pas bénéficié de plus de deux visites et 55 % de 3 visites au plus. Le nombre de visites est insuffisant. Il ne permet pas un réel suivi et conduit à placer les tuteurs et tutrices terrain dans un rôle d'évaluation plutôt que de formation.

Ce que demande le SNUipp-FSU : le suivi des stagiaires doit être assuré dans une logique de formation, pas d'évaluation. Les tuteur-trices de terrain et de l'INSPE doivent avoir les moyens et le temps nécessaires pour assurer un suivi concerté, cohérent et sans pression hiérarchique. Le nombre de PEMF doit donc être abondé pour permettre de répondre à l'ensemble des besoins de formation.

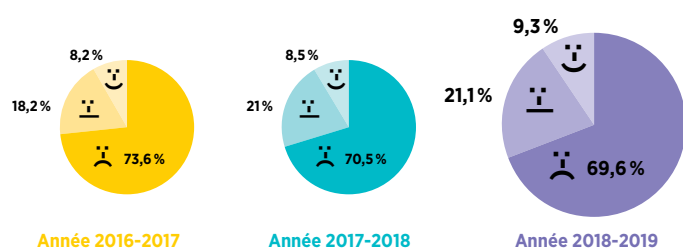
LA RESPONSABILITÉ DE CLASSE : ENTRE OBSTACLE À LA FORMATION ET SOURCE DE STRESS

En plus de se révéler chronophage et de les empêcher de se concentrer sur la formation, la responsabilité de classe est pointée du doigt par les PE stagiaires comme étant facteur de stress. 85,7% d'entre elles et eux ont le sentiment de n'y avoir pas été assez préparé-es. Ce chiffre n'a rien d'étonnant puisque 42,8% affirment n'avoir jamais suivi de formation en rapport avec l'enseignement et que 26,8% des stagiaires n'avaient encore jamais vu d'élèves auparavant. Pour le SNUipp-FSU, cette situation est tout à fait anormale car enseigner est un métier qui s'apprend. De fait, 40,4% des stagiaires éprouvent des difficultés à mener le groupe classe et 68,9% à gérer l'hétérogénéité (voir p.7 interview D. Bucheton).

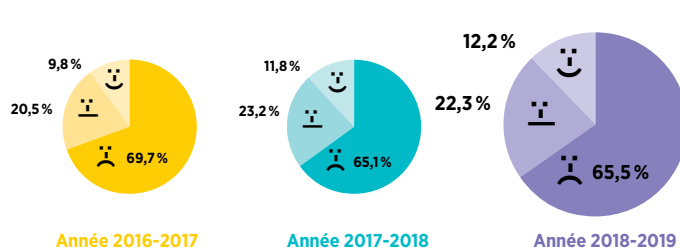
Quelles sont vos impressions sur cette année ?



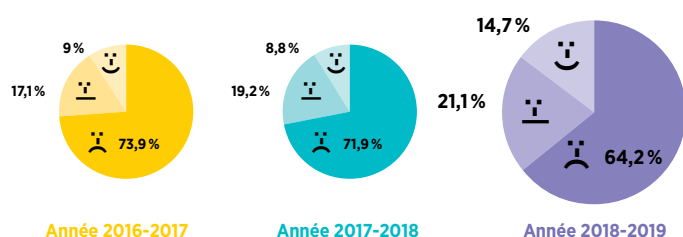
Connaissance de l'élève (psychologie, sociologie...)



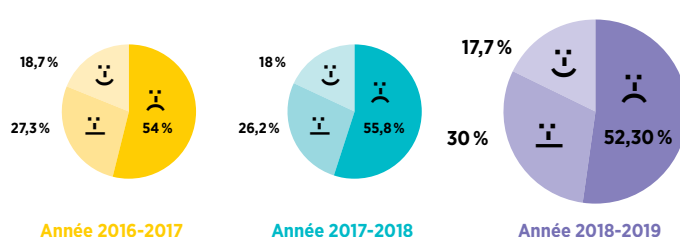
Pratique pédagogique et gestion de classe



Initiation à la recherche



Connaissance du système éducatif



Satisfaisant à très satisfaisant
 Relativement satisfaisant
 Peu à pas satisfaisant

LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU SUR LA FORMATION

Pour résumer, le SNUipp-FSU s'oppose fermement aux mesures proposées par le ministère en terme de formation (voir p.3) et porte un tout autre projet :

- Des pré-recrutements sur tout le territoire, intégrant des critères sociaux à partir de la L1 et à tous les niveaux du cursus universitaire, sous statut d'élèves-professeur-es. Les étudiant-es seraient rémunéré-es pour suivre études et stages (observation et pratique accompagnée).
- Un concours de recrutement en fin de L3, suivi de deux années pleines

- et entières de formation validées par un master.
- Pendant ces 2 années, un temps de stage d'un tiers temps progressif (observation, pratique accompagnée, responsabilité).
- Une formation continuée après la titularisation : T1 à mi-temps et des compléments de formation en T2.

Pour le SNUipp-FSU, enseigner est un métier qui s'apprend, et la remise à plat de la formation des PE doit réellement préparer le futur enseignant tant d'un point de vue didactique qu'aux gestes professionnels. Il en va de la qualité du service public d'éducation pour toutes et tous.

D'après l'enquête, 18,4% des stagiaires seulement considèrent avoir une connaissance du système éducatif suffisante et 9,3% estiment avoir une bonne connaissance de l'élève et de ses besoins. Il est donc difficile d'envisager une prise en charge sereine du groupe classe et des débuts professionnels apaisés.

Ce que demande le SNUipp-FSU : un concours, sous condition de licence, en fin de L3 suivi d'une formation initiale professionnelle, adossée à la recherche, de deux ans, rémunérée, sous statut de fonctionnaire-stagiaire et validée par un master. Une année de T1 à mi-temps sur le terrain pour construire des compléments didactiques et disciplinaires, pour s'exposer à l'analyse de pratique en présence des enseignant-es rattaché-es aux INSPE, dont l'encadrement est assuré par des formatrices et formateurs de terrain. La formation initiale doit se poursuivre en T2.



TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de service des PE est de 27 heures hebdomadaires dont 24 heures d'enseignement devant élèves et 108 heures annualisées (36 h d'APC, 18 h d'animations pédagogiques, 6 h de conseils d'école et 48 heures de concertation). Les stagiaires, en responsabilité de classe à mi-temps doivent effectuer la moitié des 108 h. Une étude du ministère de juillet 2013 montre qu'un-e PE de moins de 29 ans, consacre près de 25 h par semaine à son travail « hors la classe », (concertation, relation aux familles, préparations, corrections...). Pour le SNUipp-FSU il est donc urgent de diminuer le temps de travail des PE. En finir avec les APC, qui n'ont pas fait preuve de leur pertinence, est une première étape.

FRAIS DE FORMATION

Une indemnité forfaitaire de formation (IFF) de 1000 € est accessible aux stagiaires dont les communes de résidence familiale et administrative (école) sont différentes de celle de l'INSPE. Elle est versée automatiquement. Des indemnités de stage et de déplacement, plus favorables, régies par le décret du 3 juillet 2006, sont également accessibles

sous les mêmes conditions. Mais de nombreux freins persistent dans certaines académies. Pour le SNUipp-FSU, c'est inacceptable. L'IFF doit être revalorisée et intégrer une prise en compte du kilométrage. Dans l'attente, l'administration doit permettre l'accès de toutes et tous à l'indemnisation la plus favorable.

RECLASSEMENT

Le reclassement, à demander auprès de la DSDEN, permet la prise en compte, dès la stagiairisation, des services accomplis antérieurement afin d'accélérer le passage d'échelons en début de carrière. Peuvent être pris en compte les services d'emploi avenir professeur-e (EAP), d'assistant d'éducation (AED), d'enseignant-e contractuel-le, d'enseignant-e en établissement privé, de surveillant-e, ainsi que tout autre emploi de contractuel-le ou de titulaire exercé dans l'un des trois versants de la fonction publique.

CHÈQUES VACANCES, VOUS Y AVEZ DROIT !

Vous pouvez bénéficier d'une épargne bonifiée par l'état de 10 à 30 % selon le quotient familial et pour les moins de 30 ans, bonifiée à 35 %. Renseignez-vous sur : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr.

www.antigel.agency - 00209 - Photo © Hervé Thouroude. Document non contractuel.

mgen
★
GROUPE **vyv**

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.
J'AI CHOISI MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Martin Fourcade et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour ses valeurs solidaires, son authenticité mutualiste, l'accès aux soins de qualité et sa conception innovante de la protection qui intègre la prévoyance.

mgen.fr MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité
MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

SUR LE VIE

Dominique Bucheton, professeure émérite à l'université de Montpellier II



Ce ne sont pas les élèves qu'il faut différencier mais les méthodes et approches pédagogiques

La différenciation répond-elle à l'hétérogénéité d'une classe ?

La question de l'hétérogénéité et de la différenciation, avant d'être une question technique, est une question politique et idéologique. C'est une des questions fondamentales du métier d'enseignant. La différenciation doit empêcher l'école d'augmenter les écarts scolaires, car, en dépit de tous les dispositifs mis en place et de toute la bonne volonté des enseignantes et des enseignants, depuis une quinzaine d'années, ces écarts ont augmenté. C'est pour cela qu'il faut interroger ce que l'on met derrière le terme « différencier ». Il y a deux conceptions. La première, la pire, considère que différencier revient à classer, trier afin de faire des groupes de niveaux différents à qui on n'administre pas les mêmes choses. C'est une conception libérale pour trier les « talents », sélectionner une élite. L'argument est de dire que tous les enfants ne peuvent pas arriver aux mêmes connaissances. C'est faux et penser cela véhicule des représentations négatives qui empêchent ces enfants de réussir. La deuxième conception de la différenciation repose sur l'idée que les enfants dans nos classes sont tous et toutes capables, mais passent par des chemins différents. Il s'agit d'un principe démocratique qui offre tous les possibles à tous et toutes.

Que conseillerez-vous à de jeunes enseignantes et enseignants ?

En réalité, ce ne sont pas les élèves qu'il faut différencier mais les méthodes et approches pédagogiques. Aujourd'hui, notre école française connaît un très large panel de méthodes et d'outils. Différencier ce n'est pas appliquer des protocoles c'est comprendre ses élèves, leurs différences. Pour cela, les stagiaires ne doivent pas rester seuls. Il faut étudier les élèves de sa classe, comprendre comment ils fonctionnent, apprennent, retiennent... Il ne faut pas en rabattre sur les objectifs et proposer des chemins variés. Pour appréhender une notion d'histoire, un groupe peut travailler à la lecture d'image (une gravure par exemple), quand un autre lit un texte historique, quand un troisième peut passer par un jeu théâtral, de mise en scène du même événement. Une même classe peut ainsi passer par les yeux (la lecture), le corps, l'oral, tout en variant les modalités de travail : en groupe, en autonomie, en atelier dirigé. En fait la différenciation fait appel à la créativité des enseignantes et des enseignants, tout en faisant le pari des possibles et non le pari des manques.

LA DIFFÉRENCIATION DOIT EMPÊCHER L'ÉCOLE D'AUGMENTER LES ÉCARTS SCOLAIRES



William Larosa est conseiller pédagogique EPS en Sud-Ardèche

Un conseil pour bien débuter son année de stage ?

Ne pas rester seul. Se rapprocher des personnes ressources : son binôme d'abord qui connaît bien l'organisation de l'école et les partenaires, l'équipe enseignante ensuite et ne pas négliger de faire appel aux professeurs des écoles maître formateurs (PEMF) et CPC.

48 h / semaine de travail pour les stagiaires a mesuré le SNUipp-FSU. Comment se préserver alors ?

Face aux multiples injonctions, il faut absolument préserver un espace pour sa vie personnelle. Ne pas hésiter à mutualiser les outils, préparations, programmations, tout en gardant un esprit critique par rapport à ces documents. Attention également à ne pas trop investir financièrement dès le début : fouiller, emprunter, récupérer afin de prendre le temps de voir ce qui correspond le mieux à sa manière d'enseigner.

Et concrètement dans la classe ?

Actuellement les préconisations ministérielles insistent fortement sur les contenus mais faire classe c'est avant tout gérer une succession d'imprévus qui vont du vidéoprojecteur défaillant aux tensions entre élèves, en passant par l'enfant qui a du mal à se concentrer : se centrer sur l'acquisition des gestes professionnels propres au métier est donc primordial. Enfin, débuter ne veut pas dire ne rien savoir faire. La formation initiale déjà engrangée, l'expérience professionnelle antérieure dans le cas des reconversions, apportent de multiples compétences qui rendent légitime pour être force de proposition auprès des collègues.



LES DROITS DE L'ENFANT

UN KIT PEDAGOGIQUE POUR LA CLASSE

www.snuipp.fr/actualites/posts/pour-aborder-les-droits-des-enfants-en-classe



DROIT & OBLIGATIONS

LA FEUILLE DE PAYE 2.0

neo.snuipp.fr/la-feuille-de-paie-2-0,645



RÉFORME DES RETRAITES

ÇA FAIT MAL AUX PE !

www.snuipp.fr/actualites/posts/la-retraite-par-points-ca-fait-mal-aux-pe



DROIT & OBLIGATIONS

À QUELLES AIDES PRÉTENDRE ?

neo.snuipp.fr/guides-aides-sociales-2019-vos,762

Une retraite saignante ou à points ?

Le gouvernement a décidé d'engager une réforme dite « systémique » où les différents régimes de retraites actuels seraient regroupés en une seule caisse dans laquelle les cotisations versées seraient transformées en points. Le cumul de ces points permettrait, au moment de partir à la retraite, de définir le montant de la pension.

Cette réforme, si elle devait s'appliquer, ferait voler en éclat le régime actuel des retraites issu du pacte social d'après-guerre. Il permet aujourd'hui aux enseignant-es de partir avec une pension calculée sur les 6 derniers mois d'activités, compensant des rémunérations inférieures à celles du secteur privé à niveau égal de recrutement, particulièrement en début de carrière.

Le nouveau système porterait sur l'ensemble de la carrière, intégrant les moins bonnes années, ce qui pénaliserait les fonctionnaires, particulièrement les femmes. Il prendrait en compte le salaire, mais aussi les primes et

indemnités, insignifiantes pour les PE qui n'en touchent quasiment pas. S'ajoutent à cela, l'augmentation à venir du nombre des retraités et la limitation du financement qui ne devra pas dépasser 14% du PIB ce qui conduira à une baisse de la valeur du point.

Une réforme inutile

Au final, cette réforme conduira à une baisse drastique des pensions des PE. La perte serait de 600€ à 900€ par mois. Inacceptable! Cette réforme systémique n'est pas nécessaire; en réalité les régimes actuels sont quasiment à l'équilibre. Le SNUipp-FSU revendique au contraire une augmentation des salaires et des pensions, la reconnais-

sance des années d'études et de stages. Il porte un autre projet de société basée sur une autre répartition des richesses. Le SNUipp-FSU ouvre le débat avec la profession pour construire dans l'unité les indispensables mobilisations pour empêcher cette dégradation.



LES PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

POUR LES ADHÉRENTS



-20%*

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO OU HABITATION

-10%**

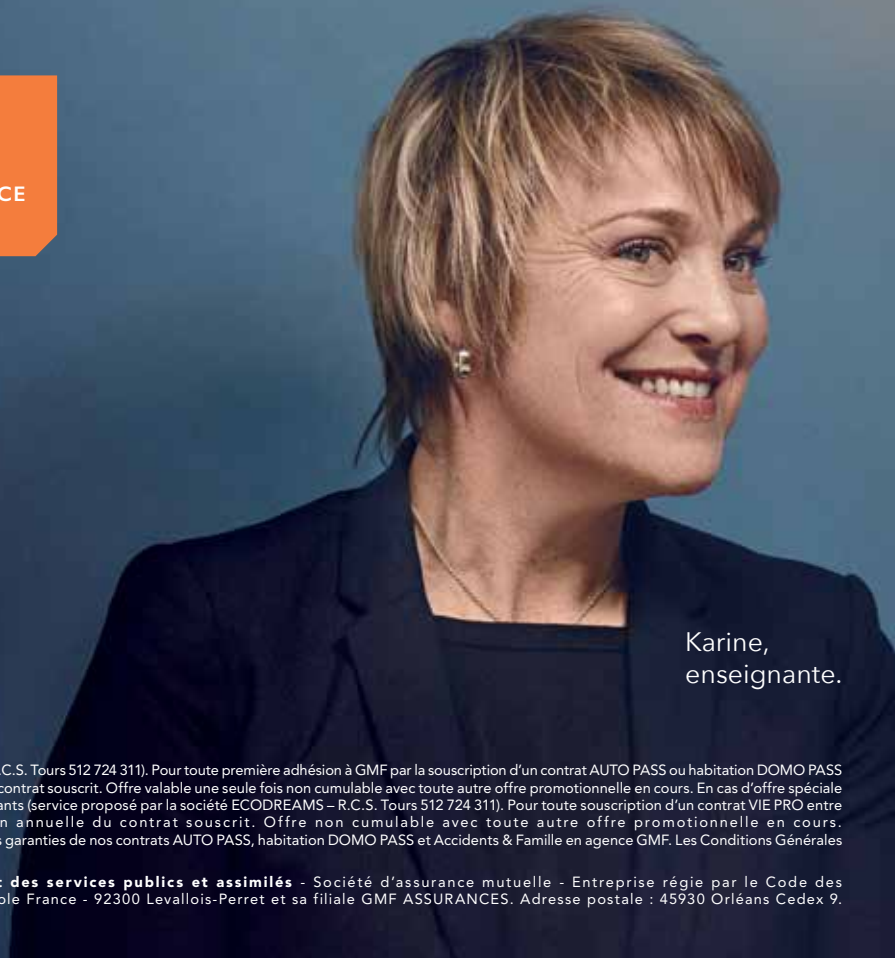
SUR VOTRE ASSURANCE
VIE PRO

Retrouvez nos offres sur gmf.fr/enseignement

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN



Karine,
enseignante.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

*Offre réservée aux adhérents du Club Enseignants (service proposé par la société ECODREAMS - R.C.S. Tours 512 724 311). Pour toute première adhésion à GMF par la souscription d'un contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, réduction de 20% appliquée sur la 1^{ère} cotisation annuelle du contrat souscrit. Offre valable une seule fois non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse. **Offre réservée aux adhérents du Club Enseignants (service proposé par la société ECODREAMS - R.C.S. Tours 512 724 311). Pour toute souscription d'un contrat VIE PRO entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, réduction de 10% appliquée sur la cotisation annuelle du contrat souscrit. Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse. Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS et Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.